



ACADÉMIE  
DE NICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ACTUALITÉS DE LA DISCIPLINE

## RÉUNION DES COORDONNATEURS DE PHYSIQUE-CHIMIE DES LYCÉES

**Stéphane Rochefeuille & Yves Castel**

# Ordre du jour

1. Les modalités d'évaluation au baccalauréat
2. L'organisation du contrôle continu
3. Recommandations spécifiques à la physique chimie
4. Recommandations spécifiques à l'enseignement scientifique
5. Les épreuves terminales
6. Le grand oral

# 1. Les modalités d'évaluation au baccalauréat

# L'évaluation au baccalauréat général et technologique

## Le cadre réglementaire

- Les textes de référence<sup>[1]</sup> ont été publiés fin juillet 2021
- Ils modifient les modalités d'organisation du contrôle continu : disparition des « évaluations communes » au bénéfice d'un contrôle continu
- Ils instaurent un régime transitoire (session 2022) et un régime permanent (session 2023)
- Rôle du livret scolaire du lycée (LSL)

[1] Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382>  
Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610>  
Note de service du 28-7-2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

# L'évaluation au baccalauréat général et technologique



Épreuves terminales, à partir du mois de mars de la classe de terminale :  
  
60% de la note globale.

Classes de première et de terminale, évaluations dans le cadre d'un contrôle continu :  
  
40% de la note globale

## Le cadre réglementaire : la session 2023

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
<b>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</b>						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			<b>60</b>			<b>60</b>
<b>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</b>						
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>
<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>

Annexe de la note de service du 28-7-2021 : tableau des coefficients

## Le cadre réglementaire : la session 2023

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Annexe de la note de service du 28-7-2021 : tableau des coefficients

## Les mesures transitoires pour la session 2022

Pour la session 2022, les candidats dits scolaires conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première

Cette conservation des notes s'opère à due proportion des coefficients qui leur étaient attribués.

Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
<b>Total</b>	<b>22,5</b>	<b>17,5</b>	<b>40</b>	<b>23,3</b>	<b>16,7</b>	<b>40</b>

Note de service du 28-7-2021

## La prise en compte des moyennes annuelles pour les candidats scolaires

Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels ou semestriels, puis renseignées dans le livret scolaire.

Elles sont désignées par les termes « évaluations chiffrées annuelles » dans les textes réglementaires relatifs à l'organisation du baccalauréat.

Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale).

Les moyennes annuelles retenues pour les candidats scolaires au titre des enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale sont transmises à une **commission d'harmonisation académique**.

Note de service du 28-7-2021

## Le cadre réglementaire: le projet d'évaluation

Les textes introduisent la notion de **projet d'évaluation** « *L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements publics d'enseignement [...]* »

### La note de service du 28 juillet 2021 :

- conseille de s'appuyer sur les instructions et guides d'évaluation produits par les corps d'inspection, les programmes officiels, la définition des épreuves du baccalauréat, et les grilles d'évaluation.
- insiste sur le caractère collectif de la production, sur le partage d'expertise et procède à une mise en perspective avec l'exercice de la liberté pédagogique
- prévoit des temps banalisés en établissement

## Le cadre réglementaire : la liberté pédagogique

*« Cette démarche permet d'enrichir le collectif des réflexions nées de l'exercice de la liberté pédagogique, dont la signification et la portée ont été précisées par la loi d'orientation du 23 avril 2005, dont l'article 48 a été codifié à l'article L.912-1-1 du Code de l'éducation. »*

Note de service du 28-7-2021

### **Article L912-1-1 du code de l'éducation**

*« La **liberté pédagogique** de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.*

*Le conseil pédagogique prévu à [l'article L. 421-5](#) ne peut porter atteinte à cette liberté. »*

## 2. L'organisation du contrôle continu

# Guide de l'évaluation des apprentissages des élèves dans le cadre du contrôle continu

Pour une culture commune de l'évaluation :  
exigence, équité et transparence

- Préambule commun énonçant les principes généraux
- Sections disciplinaires/spécialités
- S'appuie sur les recommandations déjà publiées en 2020, harmonisées de façon concertée entre les disciplines



## Principes: un contrôle continu inscrit dans la progression de l'élève

- Le contrôle continu est indissociable d'une attention portée aux besoins de chaque élève, avec une visée formative. **Le professeur en fait un retour informé aux élèves.**
- **La pression certificative ne doit pas être omniprésente**, mais le contrôle continu doit contribuer sereinement au parcours de l'élève.
- Égalité de traitement et équité de l'évaluation.
- Se référer aux compétences, connaissances et capacités présentes dans les programmes, enseignées et reprises de manière synthétique dans le livret scolaire de l'élève (compétences du LSL)

## Principes: un contrôle continu inscrit dans la progression de l'élève

Disciplines	Évaluation chiffrée			Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement					Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	
	Élève	Groupe		Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées	1	2	3	4		
<b>ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ</b>										
PHYSIQUE-CHIMIE	Moyennes		Effectif du groupe :		Compétences générales :					
	1 <sup>er</sup> tr.		Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)			S'approprier une problématique, identifier les connaissances associées et rechercher l'information utile				
	2 <sup>e</sup> tr.		< 8	≥ 8 et < 12	≥ 12	Analyser des données, raisonner et proposer des stratégies de résolution				
	3 <sup>e</sup> tr.					Conduire une démarche : exploiter des données, calculer, représenter				
	an-née		Moyenne annuelle du groupe :			Valider des résultats obtenus, faire preuve d'esprit critique				
						Communiquer à l'écrit de manière structurée, raisonnée et argumentée en utilisant un langage rigoureux et des modes de représentation appropriés				
						Communiquer à l'oral de manière structurée, raisonnée et argumentée en utilisant un langage rigoureux et des modes de représentation appropriés				
						Compétences expérimentales :				
						Analyser un problème et concevoir un protocole				
						Réaliser un protocole expérimental dans le respect des consignes de sécurité et dans le respect de l'environnement				
					Valider une hypothèse, un résultat d'expérience					

LSL: compétences de la spécialité physique chimie

## Principes: des attendus et des retours explicites, clairs et justifiés

- Une moyenne qui prend en compte **un nombre significatif d'évaluations**, variées et complémentaires.
- Distinction entre évaluations sommatives et formatives.
- Evaluations sommatives s'appuient sur des activités d'entraînement. Elles conditionnent l'essentiel de la moyenne.
- Toute note est accompagnée d'appréciations explicites ; procéder à « **retour informé** » aux élèves pour les faire progresser.
- L'établissement des moyennes fait l'objet **d'une procédure simple et facilement compréhensible par les familles.**

## Principes: une évaluation diversifiée

- Evaluation pouvant prendre toute forme. Rien n'est exclu.
- Les évaluations sommatives sont progressives et proposées dès lors qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont, en classe ou à la maison
- Accompagner toute note d'appréciations explicites pour attester du niveau atteint en fin de période par un élève
- **Préparer les élèves à l'oralité et donc au Grand oral**, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives
- Mise en place de **devoirs (en) commun** est possible et recommandée dans les enseignements pris en compte dans le contrôle continu du baccalauréat comme dans les spécialités – où ils peuvent servir de préparation à l'EDS.

## Principes: une évaluation harmonisée

- Travail d'entente collective conduisant à une **harmonisation des pratiques** et formalisé dans le projet évaluatif, défini dans les textes.
- **Explicitation synthétique aux élèves et à leurs parents en amont**

# 3. Recommandations spécifiques à la physique chimie

## Des recommandations communes

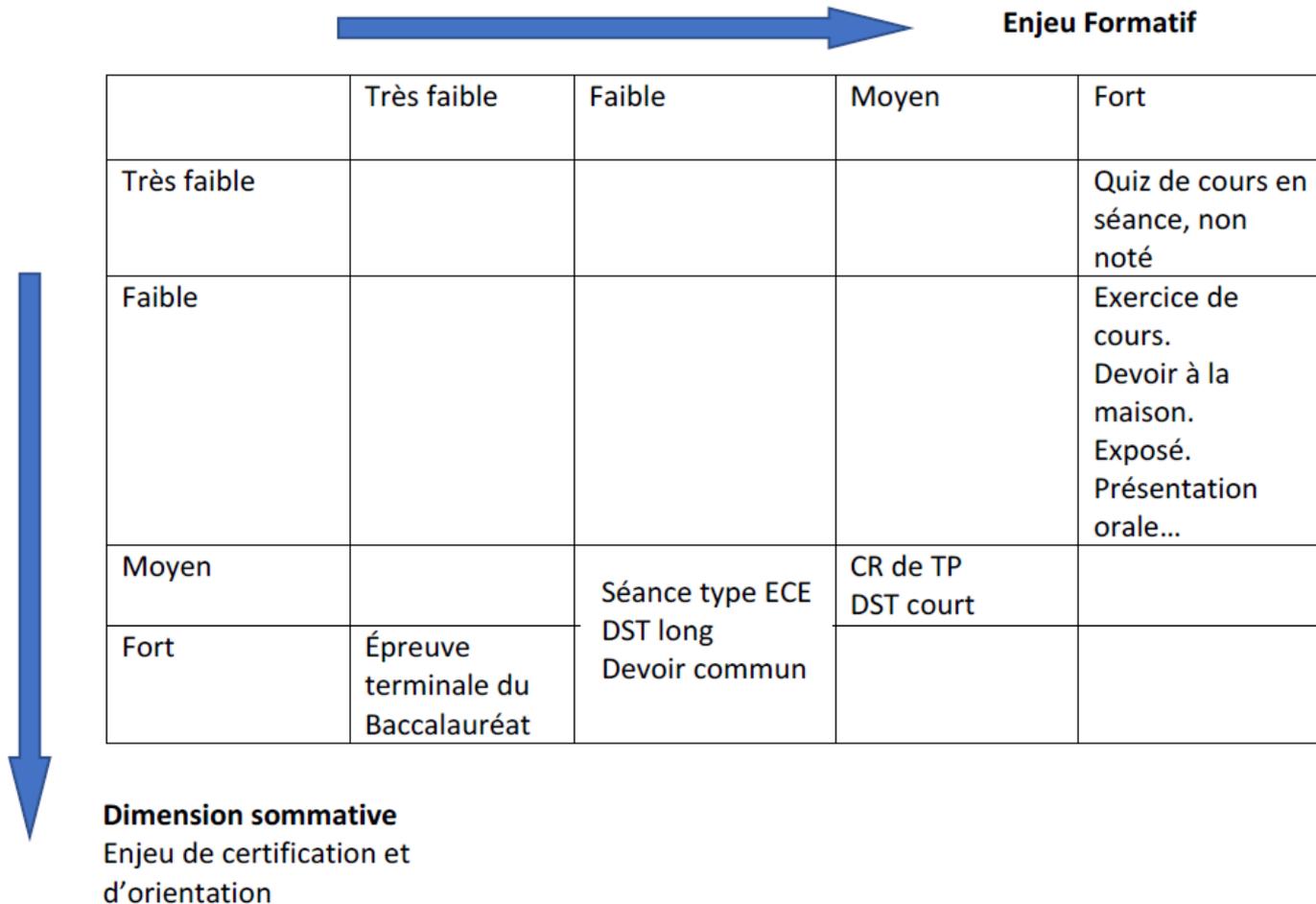
Recommandations pratiquement identiques pour tous les enseignements où la physique-chimie intervient.

		Première	Terminale
<b>Voie générale</b>	Enseignement de spécialité physique-chimie	X	X
	Enseignement de sciences physiques, complément de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur		X
<b>ST2S</b>	Physique-chimie pour la santé	X	
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines		X
<b>STL</b>	Physique-chimie et mathématiques	X	X
	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	X	X
<b>STD2A</b>	Physique-chimie	X	
<b>STI2D</b>	Physique-chimie et mathématiques	X	X

Spécificités pour certaines spécialités ( STL-SPCL) et enseignements partagés (MPC, CBPH).

## Evaluations formatives et sommatives

Deux des dimensions de l'évaluation plus qu'une alternative



	<b>Enjeu Formatif</b>			
	Très faible	Faible	Moyen	Fort
Très faible				Quiz de cours en séance, non noté
Faible				Exercice de cours. Devoir à la maison. Exposé. Présentation orale...
Moyen			CR de TP DST court	
Fort	Épreuve terminale du Baccalauréat	Séance type ECE DST long Devoir commun		

**Dimension sommative**  
Enjeu de certification et d'orientation

## Catégories d'évaluations

- Évaluation essentiellement sommatives
- Évaluations essentiellement formatives
- Evaluations des capacités expérimentales

## Catégories d'évaluations

### Evaluations à dominante sommative

- Peuvent et gagnent à être mutualisées
- Explicitation des attendus, des critères et barèmes en commun contribue à l'harmonisation des pratiques
- Peu nombreuses – préparées
- Peuvent s'appuyer sur une BNS ou sur les sujets d'EDS
- Devoirs écrits mais pas seulement

### Evaluation de la composante expérimentale

- Indispensable ; recommandations très peu directives (répartition, séances spécifiques...)
- Particulièrement propices à l'évaluation par compétences.
- Peuvent être évaluées en groupe.
- Propices à l'évaluation de composantes transversales (communiquer à l'écrit et à l'oral ; travailler en groupe...)

## Une nécessaire réflexion collective

- Il est important que les élèves d'un même établissement soient évalués en physique-chimie **selon des modalités voisines**.
- Il s'agit bien d'harmoniser les pratiques d'évaluation autour de principes généraux partagés.
- Plus largement, ce travail de réflexion doit également s'effectuer au sein du conseil pédagogique de l'établissement.

Cette approche pluridisciplinaire est, par ailleurs, indispensable pour les enseignements faisant intervenir plusieurs disciplines.

## Catégories d'évaluations

### Evaluations à dominante formative

- Tout est possible mais la même modalité pour tous
- Prise en compte ou pas dans la moyenne **mais annoncées à l'avance**
- Critères et attendus explicités, le faible enjeu sommatif est précisé
- Les remédiations sont possibles
- Poids global de l'ordre du tiers de celui des évaluations à fort enjeu sommatif.
- Evaluation à tonalité bienveillante et encourageante : l'erreur est dédramatisée.

## Cas particuliers

### STL - SPCL

- Poids des activités expérimentales plus marqué

### Enseignements partagés : PCM et CBPH

- Une moyenne unique
- Chacun est l'expert dans sa discipline
- Poids relatifs conformes aux EDS
- Elaborer des évaluations « mixtes » sans négliger l'évaluation des compétences et connaissances spécifiques à chacune des valences

## Recommandations pour la constitution de la moyenne

	<b>Évaluations essentiellement sommatives</b>	<b>Évaluations essentiellement formatives</b>	<b>Évaluations des capacités expérimentales</b>
	2 à 3 évaluations par trimestre ou 3 à 4 par semestre.	Modalités, durées et fréquences dépendant du contexte local.	Évaluation répartie ou concentrée sur une ou plusieurs séances spécifiques.
<b>Tous enseignements sauf SPCL en série STL</b>	<b>De 50 % à 60 %</b>	<b>De 15 % à 25 %</b>	<b>De 20 % à 30 %</b>
<b>Enseignement SPCL en série STL</b>	<b>De 40 % à 50 %</b>	<b>De 15 % à 25 %</b>	<b>De 40 % à 50 %</b>

# 4. Recommandations spécifiques à l'enseignement scientifique

## L'enseignement scientifique

- S'appuyer sur les connaissances et compétences figurant dans le programme ainsi que sur les objectifs généraux de formation :
  - comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;
  - identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;
  - identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.
  
- Insister sur la dimension pluridisciplinaire

## Activités supports d'évaluations de l'ES

### En classe

- Evaluations pluridisciplinaires à fort enjeu sommatif
- Conçues en commun
- Pluridisciplinaires
  
- Evaluations de moindre enjeu sommatif
- Pas nécessairement pluridisciplinaire)

### Hors la classe

- Possible, formes variées

### Projet expérimental en classe de première

- Production scientifique valorisée
- Communication pertinente valorisée

## Recommandations quantitatives pour l'ES

### En première

	<b>Sommatif pluridisciplinaire</b>	<b>Sommatif de moindre enjeu</b>	<b>Projet expérimental</b>	<b>Hors la classe</b>
<b>T1</b>	1 – 50 % environ	2-20 % chacune environ		Pas plus que 20 %
<b>T2</b>		3- 30 % chacune environ		Pas plus que 20 %
<b>T3</b>		2-20 % chacune environ	1 – 50 % environ	Pas plus que 20 %

### En terminale

	<b>Sommatif pluridisciplinaire</b>	<b>Sommatif de moindre enjeu</b>	<b>Projet expérimental</b>	<b>Hors la classe</b>
<b>T1</b>	1 – 50 % environ	2-20 % chacune environ		Pas plus que 20 %
<b>T2</b>		3- 30 % chacune environ		Pas plus que 20 %
<b>T3</b>	1 – 50 % environ	2-20 % chacune environ		Pas plus que 20 %

## Une nécessaire réflexion collective

- Harmonisation indispensable entre les disciplines pour l'évaluation des objectifs généraux de formation
- Organisation et correction des épreuves sommatives pluridisciplinaires réalisées en commun pour favoriser l'approche pluridisciplinaire.
- Modalités d'évaluation des projets expérimentaux et numériques doivent faire l'objet d'une réflexion commune.

# 5. Les épreuves terminales pour les enseignements de spécialité

## Le cadre réglementaire

Les notes de service parues au BO du 29 juillet 2021 concernant l'adaptation du périmètre d'évaluation des épreuves de spécialité complètent celles de février 2020.

### Baccalauréat général

Adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité physique-chimie de la classe de terminale à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121275N.htm>

## Le cadre réglementaire

### Baccalauréat technologique

- Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121278N.htm>
- Sciences et technologies de laboratoire (STL) à compter de la session 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121279N.htm>
- Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) à compter de la session 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121280N.htm>

# 6. Le grand oral

## Le grand oral

Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021 .

Quelques modifications sont à relever par rapport au texte initial

**Pour la voie générale et technologique :**

Pour le premier temps « support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie » disparaît.

Le BO précise par la suite « Pour son exposé, le candidat dispose du support qu'il a préparé ».

Pour le deuxième temps, le BO ajoute « Il peut interroger le candidat ..... , **en lien avec premier temps** de l'épreuve qui lui-même s'adosse à ces enseignements ».

Dans composition du jury, il est précisé « ils contribuent ensemble à l'évaluation globale du candidat ».

**Pour la voie technologique :**

Pour le premier temps : le BO ajoute « Cette étude approfondie correspond, dans certaines séries, au projet réalisé dans l'année »

## Une demande de rigueur sur la communication

### Les IA-IPR de physique chimie

**Mail fonctionnel:**

[ipr-pc@ac-nice.fr](mailto:ipr-pc@ac-nice.fr)

Stéphane Rochefeuille

[Stephane.Rochefeuille@ac-nice.fr](mailto:Stephane.Rochefeuille@ac-nice.fr)

Yves Castel

[Yves.Castel@ac-nice.fr](mailto:Yves.Castel@ac-nice.fr)

Afin de bénéficier de la sécurité et de la confidentialité de la messagerie académique, **nous ne communiquerons exclusivement avec vous que via vos adresses professionnelles (voir la lettre de rentrée des IPR 2020 et 2021)**

**Merci pour votre attention et pour  
ces échanges riches et constructifs**